

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du 12 décembre 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 19 novembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	22
Nombre de votants	44

Etaient présents :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Surveilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption des procès-verbaux des 14 mars et 2 avril 2024 ;
- Programme d'actions 2025 ;
- Réponse à un appel à projet européen pour les travaux de recherche-actions concernant la forêt de Chantilly ;
- Ouverture d'une boutique des producteurs ;
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de l'Oise ;

- Ouverture d'un poste de rédacteur territorial et fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Augmentation des heures de vacation ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND note que le quorum est difficile à obtenir. Il explique que l'organisation des Comités syndicaux du Parc est compliquée car les partenaires financiers sont au nombre de 4 et qu'il n'est pas possible de tenir compte des dates des instances de ces collectivités pour fixer la date du Comité syndical. D'autre part, il rappelle qu'à la demande de la Région Hauts-de-France, un délai de 15 jours doit se tenir entre le Bureau et le Comité syndical et les rapports doivent être adressés au moins 15 jours avant la réunion.

Il explique qu'au Bureau a été abordée la question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il a été constaté que les élus communaux ont des difficultés de compréhension de cette loi et rapporte qu'il a proposé que le PNR organise une réunion d'information sur le ZAN en janvier/février. Il ajoute qu'il a été dit que les communes du Val d'Oise avaient aussi des questions, mais que celles-ci pouvaient être différentes de celles des communes de l'Oise, le contexte (SDRIFe) étant différent. Il souligne que deux réunions seront donc organisées sur ce sujet en début d'année.

Puis, Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrice URVOY est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 14 MARS ET 2 AVRIL 2024

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 14 mars 2024.

Le procès-verbal du Comité syndical du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 2 avril 2024.

Le procès-verbal du Comité syndical du 2 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

3. REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN POUR LES TRAVAUX DE RECHERCHE-ACTIONS CONCERNANT LA FORET DE CHANTILLY

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAe qui travaille sur la forêt de Chantilly. Puis il passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation de ce dossier.

Sylvie CAPRON annonce que, dans un premier temps, elle fera un rappel du contexte et des actions dans lesquelles le PNR est impliqué et qu'elle passera ensuite la parole à Jean-Luc HERCENT qui rappellera les études menées par les Conservatoires botaniques et l'action envisagée dans le programme d'actions 2025.

Elle indique, qu'ensuite, Laurent SAINT-ANDRE présentera les premiers résultats de la recherche obtenus.

Enfin, elle ajoute qu'elle présentera le projet FEADER 2.

Sylvie CAPRON présente les actions menées par le collectif « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly », en particulier les actions financées par le PNR.

Jean-Luc HERCENT rappelle le travail mené par les Conservatoires botaniques de Bailleul et du Bassin Parisien sur les séries de végétation, la flore et les prospectives liées au changement climatique.

Il présente la suite du travail envisagé dans le cadre du programme d'actions 2025.

Laurent SAINT-ANDRE expose les premiers résultats obtenus des travaux de recherche et le constat qu'il fait sur la santé de la forêt.

La parole est ensuite donnée à l'assistance pour des questions.

Il est observé que le territoire connaît encore des hivers et du gel, difficiles à supporter pour les essences méditerranéennes.

Laurent SAINT-ANDRE répond qu'il existe une liste d'essences méditerranéennes qui supportent voire ont besoin du froid l'hiver et du chaud l'été. Il cite l'exemple du Cormier. Il observe que le Chêne pubescent est déjà présent en forêt de Chantilly et qu'il faut s'appuyer dessus.

Il insiste sur le fait de gérer la forêt, en premier lieu, à partir d'essences qui existent déjà à Chantilly et de ne faire migrer des essences du sud que si l'on ne peut pas faire autrement.

Il note aussi que, sur certaines parcelles, il serait préférable d'envisager d'autres activités que la sylviculture. Il cite la culture de la vigne par exemple.

Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, souligne que 18 essences sont actuellement en test dans des parcelles expérimentales en forêt de Chantilly.

Il est demandé si des insectes jusqu'ici inconnus à Chantilly ont été rencontrés. Laurent SAINT-ANDRE répond, qu'à sa connaissance, les insectes sont ceux habituellement rencontrés mais, qu'en raison de l'affaiblissement des arbres, ils sont en pleine expansion.

Monsieur DUMOULIN demande si on peut considérer que les forêts françaises sont toujours des puits de carbone.

Laurent SAINT-ANDRE répond que cela dépend. Il cite les forêts de l'est de la France qu'il connaît bien et qui relarguent du carbone.

Il estime que la forêt de Chantilly en capte encore mais qu'on est sur un point d'équilibre. Il observe que, malgré tout, le carbone bien présent dans le sol de la forêt de Chantilly assure une certaine stabilité du système.

Monsieur DUMOULIN en conclut qu'il est préférable de valoriser le bois en meuble ou charpente qui conservent le carbone qu'en bois de chauffage.

Laurent SAINT-ANDRE répond que oui.

Sylvie CAPRON présente le projet de réponse à l'appel à projet lancé par la Région Hauts-de-France.

Elle précise qu'il s'intitule « Mise au point d'outils innovants pour une gestion adaptative de la forêt de Chantilly ».

Elle expose qu'il s'agit :

- de doter l'Institut de France des outils permettant de connecter les informations entre elles (données du PNR Oise Pays de France, données de gestion, capteurs en forêt, télédétection, données de la recherche), en permettant leur visualisation sur tablette et leur mise à jour automatisée dans les bases de données ;
- de mettre en place la chaîne permettant d'interconnecter les flux d'informations sur des tablettes de terrain avec comme objectif des outils opérationnels pour les acteurs de la gestion.

Elle relate que trois actions sont prévues dans le projet :

- Action 1 : Visualisation des cartes existantes, issues de la recherche, sur le site du PNR, pour les mettre à disposition des citoyens ;
- Action 2 : Création des flux de données permettant au gestionnaire de terrain de bénéficier d'un maximum d'informations lors des opérations sylvicoles (points d'appui pour le renouvellement de la forêt, localisation de la ressource en bois et de son état sanitaire, types et propriétés des sols (carbone, éléments minéraux) ...) ;
- Action 3 : Création des flux de données permettant l'exploitation des données de gestion par la recherche pour améliorer/valider les informations disponibles (calages outils proxy-télédétection qui servent en retour à améliorer les outils pour les acteurs de la gestion).

Elle explique que les partenaires de ce nouveau programme seront le PNR, l'INRAe, l'Institut de France et l'Université Picardie Jules Vernes.

Elle précise que le PNR sera chef de file, c'est-à-dire qu'il sera le gestionnaire administratif et financier de l'enveloppe et l'interlocuteur unique de la Région et qu'il sera responsable des actions 1 et 2.

Elle ajoute qu'il aura en charge de recruter, pour 3 ans, un chargé de projet avec des compétences en gestion forestière et en SIG, en lien avec Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG – Evaluation au PNR.

Elle détaille le budget sur 3 ans :

- Budget pour l'ensemble du projet :
 - Dépenses : 355 630,44 €
 - Financement sollicité : 258 741,08 €
- Budget pour le PNR :
 - Dépenses : 146 550,25 €
 - Financement sollicité : 80% Europe et Région ; 20% d'autofinancement

Le Comité syndical, à l'unanimité

- **Approuve le projet du groupe opérationnel « Mise au point d'outils innovants pour une gestion adaptative de la forêt de Chantilly » ainsi que le plan de financement présenté ;**
- **Valide le rôle du Parc naturel régional en tant que Chef de file ;**
- **Autorise le Président à déposer le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet portant sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI), à signer les documents correspondants et les conventions avec les partenaires du groupe opérationnel ainsi qu'avec la Région.**

4. PROGRAMME D'ACTIONS 2025

Monsieur MARCHAND présente les 30 fiches qui composent le projet de programme d'actions 2025 :

- Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels
- Programme de conservation de la flore menacée
- Restauration écologique de milieux naturels
- Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 3ème tranche
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique
- Etude écologique préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle
- Prolongation des lignes de covoiturage
- Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises – 2ème année
- Fonds d'intervention « études d'aménagement ».
- Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3ème année
- Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural
- Edition de plaquettes de découverte des villages
- Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux
- Fonds d'intervention pour des expertises environnementales
- Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière
- Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale
- Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques
- Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local
- Concours design mobilier urbain en bois local
- Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
- Totems d'informations touristiques de l'OT Chantilly/Senlis
- Refonte de documents touristiques
- Programme de communication
- Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires
- Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional »
- Travaux à la Maison du Parc
- Equipement du Parc - 2025

A l'issue de la présentation, Monsieur MARCHAND souligne que les Régions et le Département de l'Oise ont fait part de baisses de crédits, sans avoir annoncé de chiffres définitifs.

Il explique que le programme d'actions ainsi proposé résulte des réunions des commissions qui ont eu lieu en septembre/octobre, qu'il devra vraisemblablement être revu et adapté et que d'autres sources de financement seront sollicitées, en particulier le fonds vert.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme d'actions 2025 ;**
- **Donne délégation au Bureau pour procéder aux modifications nécessaires ;**
- **Sollicite les partenaires financiers, à savoir la Région Haut-de-France, la Région Ile-de-France, le Département de l'Oise, le Département du Val d'Oise, l'Etat, pour le financement de ces actions ;**
- **Sollicite l'Etat au titre du Fonds vert pour les opérations suivantes :**
 - **Programme de conservation de la flore menacée ;**
 - **Restauration écologique de milieux naturels ;**

- **Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique.**
- **Sollicite la Région Hauts-de-France pour une subvention au titre de l'investissement pour l'équipement ;**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.**

5. OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE DES PRODUCTEURS

Monsieur MARCHAND rappelle que, suite à l'étude de faisabilité d'un point de vente collectif de produits de la marque Producteurs Oise - Pays de France et en concertation avec les producteurs, il a été convenu de valoriser les producteurs du territoire à la Maison du Parc, située à Orry-la-Ville, avec la mise en place d'une boutique-vitrine.

Il rapporte que la boutique proposera 3 types de produits :

- Des produits alimentaires locaux, en épicerie sèche, achetés auprès des Producteurs de la marque ;
- Des produits culturels tels que des livres, des cartes, etc. ;
- Divers objets publicitaires sur la thématique du Parc.

Il explique que la gestion de la boutique, à savoir le stock, les commandes des produits et la comptabilité sera gérée par les agents d'accueil en lien avec la chargée de mission agriculture, qu'il a été choisi de privilégier l'achat-revente, avec la mise en place d'une régie de recette avec ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor public.

Il souligne que la création d'une régie nécessitera de désigner un régisseur et un mandataire suppléant responsables de la régie ainsi que deux mandataires qui pourront encaisser les ventes.

Il indique qu'un fonds de caisse d'un montant de 100 € sera mis à disposition du régisseur, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 1000 € et le montant maximum de la seule encaisse en numéraire à 500 €.

Il rapporte que l'achat des produits sera réalisé via le budget annexe du Parc naturel régional Oise - Pays de France selon la procédure habituelle : devis, bon de commande, facture et paiement par mandat administratif.

Il propose que les tarifs de vente de la boutique de la Maison du Parc soient fixés de la manière suivante : prix d'achat des produits (livraison comprise) + marge de 10%. La tarification fera l'objet d'un arrêté de fixation des tarifs généraux.

Il suggère qu'une remise puisse être appliquée au tarif de vente pour tout produit endommagé ou produit dont la date limite de consommation (DLC) est proche ou la date de limite d'utilisation optimale (DLUO) va être dépassée ou est dépassée.

Il propose que les recettes soient encaissées selon 2 modes de recouvrement : numéraire et carte bancaire.

Il rapporte que le Parc naturel régional Oise - Pays de France devra s'équiper d'un terminal de paiement (TPE) reconnu par la DGFIG et que la mise en place de la boutique nécessitera l'achat d'équipements, en particulier :

- Une tablette/ordinateur dédiée à la gestion administrative des stocks, des ventes, etc. ;
- Une caisse pour les encaissements numéraires et les tickets de carte bleue à conserver ;
- Un boîtier pour paiement par carte bancaire (avec recharge de bobine de papier) ;

- Un coffre-fort dédié à la régie de la boutique.

Enfin, il informe qu'il est prévu que la boutique soit opérationnelle au printemps 2025.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de Boutique du Parc naturel régional ;**
- **Autorise le Président à instituer une régie de recettes pour la vente de produits locaux, produits culturels, goodies auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.**

6. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Monsieur MARCHAND rapporte que les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1er janvier 2025.

Il rappelle qu'il a été confié aux Centres de gestion la mission de conclure, pour le compte des collectivités territoriales, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques santé et prévoyance de leurs agents.

Il ajoute que le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) a lancé une mise en concurrence mutualisée et que le Comité syndical a donné mandat au CDG60 pour participer à cet appel public à concurrence.

Il relate qu'à l'issue de la procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Il propose d'adhérer à cette convention en optant pour la formule 2 (garantie à 95%) et en fixant le montant mensuel de la participation financière à 7,00 € brut par agent.

Il rappelle que, pour les agents, l'adhésion à cette prévoyance n'est pas obligatoire mais que la participation financière de l'employeur est seulement attachée à cette convention de participation.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2025, à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE ;**
- **Décide d'opter pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95% ;**
- **Fixe le montant mensuel de la participation financière à 7,00 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la prévoyance issue de cette convention de participation ;**
- **Autorise le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'adhésion du PNR Oise-Pays de France à la convention de participation.**

7. OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur MARCHAND rapporte que Madame Danielle DAU-BRIGHON, Adjointe administrative principale 1ère classe, occupant le poste de responsable administrative et financière au sein du Parc

naturel régional Oise – Pays depuis 2018, vient d'être inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial 2024, par voie de promotion interne.

Compte tenu de son parcours et de son poste au Parc naturel régional, il propose d'ouvrir un poste de rédacteur territorial catégorie B afin de permettre à Mme DAU-BRIGHON d'être promue au grade de rédacteur.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Décide d'ouvrir un poste de rédacteur territorial catégorie B afin de permettre à Mme DAU-BRIGHON d'être promue au grade de rédacteur ;**
- **Décide de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.**

8. AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des sorties et manifestations et participe à de nombreux salons et que pour cela, il a recours à du personnel vacataire (étudiants, retraités...) que le Parc forme.

Il rappelle qu'en début d'année, le Comité syndical a voté une enveloppe de 1000 heures de vacation.

Il explique que, cette année, la fête des 20 ans du Parc naturel régional a mobilisé beaucoup d'heures de vacation pour la préparation et l'évènement et qu'en outre, le départ, cet été, de Thibault Bachasson au secrétariat et son remplacement au 25 novembre a amené l'équipe administrative à recourir à des heures de vacation pour l'accueil.

Il rapporte qu'à cette date, toutes les heures de vacation ont été consommées, qu'il serait nécessaire de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires.

Il souligne que les élus sont très heureux que le PNR puisse tenir un stand avec du personnel formé lors des manifestations qu'ils organisent.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide l'ouverture de 300 heures de vacation supplémentaires jusqu'au 31 mars 2025, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.

9. DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND rapporte les décisions que le Bureau a prises ainsi que celles qu'il a été amené à passer, en application des décisions du Bureau ou des délibérations du Comité syndical.

10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND propose d'ajouter à l'ordre du jour la candidature du Parc naturel régional à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Il rappelle que le document d'objectifs (DOCOB) de ce site Natura 2000 a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France et validé lors d'un Comité de pilotage qui s'est tenu le 2 octobre 2013.

Il relate que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site

- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il ajoute que cette animation est prise en charge à 100% par la Région et l'Europe.

Il explique que la désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Il propose la candidature du PNR à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H30 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Patrice URVOY

A blue ink signature, appearing to be 'P. Urvoy', written over a faint rectangular stamp.

Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND

A blue ink signature, appearing to be 'P. Marchand', written over a faint rectangular stamp.

Président